
CONSEIL SYNDICAL du 19 décembre 2022

Rapport n°20221219 - 02

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 17 octobre 2022.

Le procès-verbal de cette réunion a été rédigé.

Ce document est joint en annexe.

Il vous est proposé d'approuver ce procès-verbal.



Sébastien VINCINI
Président

*Annexe(s) : Procès-verbal
Etats des présents*

PROCES VERBAL

du Conseil Syndical
de Réseau31, service public de l'eau en Haute-Garonne
Réunion du 17 octobre 2022

- 162 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :
- 62 délégués assistent à la séance
- 35 procurations sont enregistrées
- 97 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt-deux, le 17 du mois d'octobre à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle des fêtes de Mauzac, sur convocations dûment adressées le 11 octobre 2022.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Eric SALAT, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

⇒ Installation du Conseil Syndical

M. le Président indique que de nouveaux délégués ont été désignés au sein du Conseil Syndical :

Commission représentative du département :

- ✓ **Jean-Michel FABRE**, représentant du Conseil départemental

Commission territoriale 1 – Vallée de la Save et Coteaux de Cadours :

- ✓ **Bernard GENSSLER**, représentant de la commune de Lévigac-sur-Save, élu 2^{ème} Vice-Président,
- ✓ **Dominique BOULAY**, représentante de la commune de Grenade-sur-Garonne, élue déléguée,
- ✓ **Michel CHANAUD**, représentant de la commune de Menville, élu délégué,

Commission territoriale 11 – Hers-Ariège :

- ✓ **Daniel CASENAVE** représentant de la commune de Calmont, élu délégué.

Le Président déclare ces 5 nouveaux délégués installés dans leur fonction au sein du Conseil Syndical.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022 et par le Bureau Syndical lors des séances du 11 mai 2022, 27 juin 2022 et 12 septembre 2022

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

⇒ Il est donné acte des décisions prises par le Président et des délibérations prises par le Bureau Syndical pour les périodes indiquées ci-dessus

3. Créations et suppressions de postes

Dans le cadre de redéploiement de poste ou de changement de cadre d'emploi suite à la réussite d'un concours ou d'une promotion, Réseau31 doit créer le poste correspondant. La continuité du projet politique de développement se traduit par une adaptation de l'organisation des services afin de répondre aux enjeux affichés.

A ce titre, il est proposé les créations et suppressions suivantes :

A la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines et Financières :

- Création d'un poste du cadre d'emploi des Attachés à temps complet, suite à une promotion interne.

A la Direction Générale Adjointe Relations Usagers -Administration Générale :

- Suppression d'un poste du cadre d'emploi des Attachés à temps complet, suite au départ d'un agent.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

4. Transferts complémentaires de compétences et extensions de périmètre

⇒ **Transferts complémentaires de compétences au 1^{er} janvier 2023 – Communes de Laréole et Le Castera**

Déjà membres pour l'ensemble des compétences de l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, les communs ont décidé de transférer à Réseau31, conformément à l'article 7.3 de nos statuts, les compétences complémentaires suivantes du domaine du Grand cycle de l'eau, à savoir, D1: Eaux pluviales et ruissellement : D1.1 : Eaux pluviales et D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

La mise en œuvre de ce propositions nécessitent d'approuver ces transferts complémentaires au 1^{er} janvier 2023.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ **Protocole de transfert complémentaire de compétences**

La commune de Gouaux de Larboust a transféré à Réseau31, l'ensemble des compétences du domaine de l'Assainissement Collectif. Un protocole de transfert de compétences a été signé entre les deux collectivités afin de définir les modalités financières de ce transfert, en particulier la participation communale au budget d'assainissement collectif pour compenser les dépenses de fonctionnement. Ce protocole initial omet de préciser l'application de taxes sur les montants des participations et les conditions du reversement de l'actif. Il est donc proposé de préciser ces éléments par la conclusion d'un avenant dont la rédaction est la suivante :

« La commune s'engage à participer chaque année pendant 20 ans, aux frais de fonctionnement de Réseau31 au regard des annuités d'emprunt à rembourser à hauteur de 200 000 €TTC. Elle participera également à hauteur de 100 000 €HT sur l'investissement de la réhabilitation de la station d'épuration. L'article 3 du protocole, intitulé « Participation financière de la commune », est abondé des éléments suivants : dans le cadre de la régularisation des procès-verbaux de transferts des biens, entre la commune et Réseau31, Réseau31 s'engage à ne pas solliciter auprès de la commune la récupération de l'actif estimé du budget Assainissement Collectif, évalué à 40 000 € nets, compte tenu de la participation financière annuelle. »

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver l'avenant au protocole de transfert complémentaire des compétences du domaine de l'Assainissement collectif avec la commune de Gouaux de Larboust et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

⇒ **Extension de périmètres géographiques**

Par arrêté préfectoral du 2/01/20, prenant acte des conséquences du transfert au 1/01/20 des compétences obligatoires « eau », « assainissement des eaux usées au sens de l'article L2224-8 du CGCT » et « gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L2226-1 du CGCT », Le Muretain Agglo est adhérente à Réseau31, par représentation substitution pour les communes suivantes :

- Fonsorbes et de Saiguède pour toutes les compétences de l'assainissement collectif (B1, B2 et B3 des statuts de Réseau31) et la compétence eaux pluviales (D1.1 des statuts de Réseau31),
- Saint-Lys pour la compétence traitement des eaux usées (B3 des statuts de Réseau31) et la compétence eaux pluviales (D1.1 des statuts de Réseau31),
- Roques sur Garonne pour la compétence eaux pluviales (D1.1 des statuts de Réseau31).

Par délibération du 5/07/22, le Muretain Agglo a délibéré pour demander l'extension du périmètre d'intervention de Réseau31 sur la compétence eaux pluviales (compétence D1.1 des statuts de Réseau31)

pour les communes de Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux et Saint Thomas. Conformément aux dispositions de l'article 7.2 des statuts de Réseau31, une extension du périmètre géographique d'un groupement membre de Réseau31 peut être opérée à tout moment par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil Syndical de Réseau31. Compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure de coopération et de solidarité territoriale pour la communauté d'agglomération, il est opportun d'étendre le périmètre du domaine des eaux pluviales (compétence D1.1 des statuts de Réseau31) du Muretain Agglo au sein de Réseau31 aux communes de Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux et Saint-Thomas. L'extension de ce périmètre géographique prendra effet au 1er novembre 2022. Les modalités de transfert des biens, contrats et personnels seront constatées ultérieurement par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Représentation de Réseau31 à la CLE du SAGE Vallée de la Garonne

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document d'orientation appliqué à une échelle locale de la politique de l'eau déterminée à échelle régionale et fixée dans un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Concernant le bassin Adour-Garonne, la dernière version du SDAGE (2022-2027) a été approuvée par le Préfet coordonnateur de bassin le 10/03/21. Le règlement d'un SAGE est doté d'une portée juridique et met en place des prescriptions compatibles avec les échéances du SDAGE. Son instance d'exécution du SAGE est constituée par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de membres désignés par arrêté préfectoral et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers). Une CLE vise à favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages, à élaborer le SAGE et à le mettre en œuvre. Dans le cas du SAGE Garonne, la CLE est composée de 89 membres, désignés par le Préfet coordonnateur par arrêté du 19 août 2013 et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers). Réseau31 bénéficie d'un siège au sein de cette CLE. Par courrier du 19/07/22, le Préfet coordonnateur de bassin annonce le renouvellement complet des membres de la CLE SAGE Garonne au 22/11/22.

Il est proposé de renouveler la candidature de Réseau31 à cette commission et de désigner 1 représentant pour siéger au sein des collèges des collectivités territoriales de la CLE du SAGE de la vallée de Garonne.

Le Président indique que M. Rémi RAMOND siège à cette commission depuis le 12/10/2020 et propose, par vote à scrutin à main levée de renouveler sa désignation au sein de cette commission pour y représenter Réseau31.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Votants97 voix
Voix Exprimées97 voix
Abstentions.....0 voix
Votes contre0 voix

⇒ **M. Rémi RAMOND est désigné à l'unanimité**

6. Rapport annuel sur la qualité des services publics

Il appartient à Réseau31 de présenter annuellement un rapport sur divers indicateurs, relatifs à l'année écoulée, de qualité et de prix des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif qu'il offre aux usagers des collectivités adhérentes. La réglementation précise les éléments qui doivent être portés à la connaissance de la commission consultative des services publics. Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ces rapports, pour lesquels une information des usagers sera assurée conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT. Les rapports de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont organisés autour de deux documents. Le premier présente l'activité générale de Réseau31 en 2021 pour l'ensemble de ses activités. Le second intitulé « annexe » détaille l'ensemble des chiffres par activité et par commission territoriale. Ces rapports ont été étudiés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14/10/22.

⇒ Il est donné acte au Président pour la communication des rapports annuels sur la qualité des services publics de Réseau31 pour l'année 2021

L'arrivée de Mme Martine CROQUETTE est enregistrée.

Il y a 63 présents, 35 procurations soit 98 présents et représentés.

7. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP 2022) – Actualisation

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement de Réseau31, il est proposé de voter les AP/CP 2022 présentés en détail, selon le rapport, aux membres du Conseil.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

8. Budget de Réseau31 – Décision modificative n°2 – Exercice 2022

Le budget primitif 2022 a été voté le 13/12/21, le compte administratif le 16/05/22 et la décision modificative n°1, reprenant les résultats 2021, le même jour. Il convient d'effectuer des réajustements sur les crédits entre chapitres pour les différents budgets. Cette décision modificative n°2 se caractérise uniquement par des opérations d'ordre avec des crédits d'amortissements, des modifications de crédits sur les opérations d'investissement et des crédits pour les admissions en non valeurs. Le montant des dépréciations pour comptes de tiers à hauteur de 15 % sur les créances douteuses et contentieuses a été actualisé en fonction du solde des comptes concernés.

1 - BUDGET PRINCIPAL - M57

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'équilibrent à 317 951 €.

En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent à -777 700 €.

2 - BUDGET EAU POTABLE – M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'équilibrent à 907 801 €.

La section d'investissement s'équilibre à -3 830 452 €.

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 1 384 930 €.

En investissement, la section s'équilibre à 40 466 €

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 5 568 €.

En investissement, la section s'équilibre à 0 €.

5 - BUDGET MICRO CENTRALE – M4 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 9 €.

En investissement, la section s'équilibre à -15 372 €.

Pour le budget Principal :

Résultat du vote	Pour	98	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Eau :

Résultat du vote	Pour	98	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Assainissement :

Résultat du vote	Pour	98	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Assainissement non collectif :

Résultat du vote	Pour	98	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe de la Microcentrale :

Résultat du vote	Pour	98	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Les départs de Amador ESPARZA, Jean LAGOUTTE (procurateur de François LUCENA et Michel FERRET) sont enregistrés.

Il y a 61 présents, 33 procurations soit 94 présents et représentés.

9. Débat d'orientation budgétaire 2023

Dans un contexte de crise financière nationale avec l'augmentation des prix et notamment de l'électricité, l'année 2022 est cependant restée une année de développement pour Réseau31 avec l'adhésion de nouvelles collectivités et la poursuite des investissements. Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder cette période tendue dans les meilleures conditions possibles, cette situation a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2022 :

- Les dépenses de sous-traitance et de produits de traitements ont augmenté avec un impact sur le chapitre 011 pouvant aller jusqu'à 30% par rapport à 2021.
- Les taux d'intérêts ont commencé à augmenter.
- Les aides à l'exploitation de l'Agence de l'Eau ont poursuivi leur trajectoire de réduction, avec en prévision pour 2023, pour l'assainissement collectif, la suppression de l'aide à la performance épuratoire.

Dans ce cadre, et celui du projet pour le mandat 2020-2026, le budget 2023 va s'adapter à la demande des services en prenant comme point d'équilibre le tarif unique, la qualité de service en régie et les opérations d'investissements à mettre en place pour répondre aux besoins de nos territoires.

1. Structurer et adapter l'organisation et les budgets pour maintenir un bon niveau d'autofinancement

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central de 2022 suite à la démarche initiée en 2017. Ce travail permet d'amortir les hausses de frais communs et de frais liés au fonctionnement des ouvrages, tels que l'électricité et les produits de traitement eau et assainissement en faisant jouer la solidarité entre les usagers de Réseau31. L'année 2023 sera cependant une année de tension budgétaire. Toutefois, les projets de modernisation se poursuivent avec la poursuite de la mensualisation des factures, la poursuite des interventions 24h/24, la poursuite du développement de nos des outils numériques, la formation et la qualification du personnel pour maintenir les ouvrages aux normes. En matière de Ressources Humaines, les principaux projets mis en œuvre au cours de l'année 2022 (RIFSEEP, temps de travail et lignes directrices de gestion) seront pleinement appliqués et pris en compte dans le cadre du budget 2023. Le rattrapage des amortissements se poursuivra en 2023 avec désormais une bonne connaissance du patrimoine de Réseau31. Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée, la gestion active de la dette permet d'avoir une composition de l'ordre de 98 % d'emprunt avec un risque faible et seulement 0.2 % avec un risque élevé.

2. Poursuite des investissements

La nécessité d'une structure comme Réseau31 est de maintenir un investissement à niveau, aussi bien pour la réhabilitation que pour la création de nouveaux ouvrages. L'indispensable relation entre l'équilibre de la

section de fonctionnement et les marges de manœuvre pour avoir une épargne nette positive et conséquente permettant de laisser une part belle à l'investissement, doit être revue pour 2023, car les charges de fonctionnement ont augmenté fortement. Il en résulte un maintien des opérations d'investissement, financées par une part plus conséquente de l'emprunt et par une augmentation des tarifs permettant de libérer de l'autofinancement. En conséquence, pour 2023, le programme d'investissement et notamment son chapitre 23 s'appuie sur la programmation déjà établie pour l'assainissement et celle à venir pour l'eau potable. Il est également prévu la création, pour les ouvrages les plus consommateurs en énergie, d'équipements afin de limiter la dépense énergétique (autoconsommation, adaptation du fonctionnement, ...).

Le Président introduit le débat en rappelant les difficultés rencontrées face au contexte économique actuel. En effet, les fortes augmentations dont notamment celle du coût de l'énergie, ayant d'importantes répercussions sur le budget, impliquent des remaniements dans les orientations.

Au vu de la forte baisse de la prime épuratoire de l'Agence de l'Eau, du doublement de la facture de l'énergie, de l'augmentation des taux d'intérêts, du prix des fournitures, Mme CROQUETTE demande si l'on peut, aujourd'hui poser une hypothèse tout en contenant les tarifs.

Le Président précise que même s'il demeure de grandes incertitudes, il est néanmoins possible d'émettre des trajectoires. Chaque commission territoriale doit s'approprier toutes ces données et si des décisions impactant les tarifs doivent être prises, chacun doit en avoir mesuré les causes et les conséquences. Tout en sachant que, d'une part, le marché ne sera jamais maîtrisable, et que, par ailleurs, des décisions gouvernementales peuvent être mises en place en cours d'élaboration.

Réseau31 garde une certaine capacité d'autofinancement mais celle-ci est impactée par la suppression progressive de la prime épuratoire alors que d'importants efforts ont été menés depuis plusieurs années en faveur de la mise en conformité, la construction, la réhabilitation ou la modernisation des réseaux. Cela doit être mis en avant et pris en considération par les services de l'Etat pour le maintien de cette aide.

Tous les éléments présentés doivent permettre à chaque commission territoriale d'étudier et de déterminer les conséquences sur la facture de l'usager, ce qui permettra d'envisager quelles seront les orientations à prendre.

**⇒ Il est donné acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire
dans le cadre de la préparation du budget 2023**

Les départs d'Alain VIGNAUX (procuration de Joseph PELLEGRINO), Wilfrid PASQUET, Pascal BOUREAU sont enregistrés.

Il y a 58 présents, 32 procurations soit 90 présents et représentés.

10. Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Nailloux.

La commune de Nailloux a transféré la compétence Assainissement le 01/01/2022. La collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe, en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les indications ci-dessous :

Exploitation	Investissement	Total
+ 150 661,77 €	+ 78 853,76 €	+ 229 515,53 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ; d'approuver ce transfert dans la section d'exploitation pour un montant total de + 150 661,77 € et pour la section d'investissement pour un montant total de + 78 853,76 €.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	90	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Les départs de Georges MAURY (procuration de Claire VOUGNY) et Jean-Luc GOUXETTE (procuration d'Alain ITIER) sont enregistrés.

Il y a 56 présents, 30 procurations soit 86 présents et représentés.

11. Partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Réseau31 - Contrat de progrès 2022-2024

Les orientations et les priorités territoriales pour la gestion durable de l'eau du bassin Adour-Garonne sont définies dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son Programme De Mesures (PDM) visant à obtenir un bon état des masses d'eau. Cette démarche entre pleinement dans les objectifs nationaux fixés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/06 et bien sûr européens au travers de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SDAGE traduit l'enjeu d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, au regard des évolutions démographiques et climatiques annoncées. Ainsi l'AEAG soutient techniquement dans son XIème programme 2020-2024 les acteurs du bassin. Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, Réseau31 a développé des politiques au travers de ses compétences eau potable, assainissement, assainissement non collectif, eaux pluviales et fourniture d'eau brute. Ainsi Réseau31 a pour objectifs :

- de garantir une proximité avec ses usagers et adhérents,
- de répondre au défi de la rareté de l'eau en tenant compte du changement climatique,
- d'appréhender la santé publique en lien avec l'environnement,
- de protéger les ressources,
- de respecter les droits et le pouvoir d'achat des citoyens et contribuables.

Compte tenu de leurs objectifs communs, Réseau31 et l'AEAG ont eu l'occasion de contractualiser un premier partenariat pour les années 2016 à 2018 permettant le financement de 134 opérations à hauteur de 21,6 M€ (17,4 % assainissement, 14 % eau potable et 12 % gestion quantitative/continuité écologique) au titre du Xème programme. Il conviendrait de prolonger cette collaboration pour les années 2022 à 2024 en renouvelant ce contrat de progrès pour les objectifs communs :

- ⇒ de reconquête du bon état des masses d'eau par des actions portant sur l'assainissement :
 - Accompanyer le développement des territoires par la réalisation de 18 schémas directeurs 526 k€
 - sur 125 systèmes d'assainissement 25 sont classés prioritaires et 21 à créer soit un investissement de près de 64,4 M€ prévus au PPI
 - Réduire les pollutions diffuses sur 9 systèmes soit 14,234 M€ de travaux/études
 - Animer la réduction des pollutions non-domestiques
 - Optimiser le traitement des sous-produits pour 14,2 M€ de travaux
 - Disconnecter les branchements pluviaux.
- ⇒ de réduction des déséquilibres quantitatifs et de l'adaptation au changement climatique, dans le domaine de l'eau potable :
 - Accompagner le développement des territoires par la réalisation de 8 schémas directeurs AEP (315 k€) et 9 eaux pluviales (896 k€)
 - Initier une démarche progressive de Plans Généraux de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les unités de distribution d'eau potable
 - sur 103 UDI, réaliser 18,7 M€ de travaux au PPI en cours d'élaboration et 14,4 M€ pour les transferts partiels à savoir réduire les fuites sur les réseaux, renouveler les réseaux à risques, sécuriser et protéger la production d'eau potable en particulier en zone de montagne
 - Poursuivre la sécurisation Garonne Salat Arize (17,5 M€ de travaux)
 - Animer la protection des captages (253 k€)
- ⇒ et plus globalement dans le grand cycle de l'eau :
 - Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles (231 k€),
 - Consolider les efforts de gestion du système de St Martory au travers des actions du PTGA Garonn'amont (contrat de canal, achèvement de l'optimisation, réalimentation aquifère Garonne) à hauteur de 3 M€

¹ Hors prime épuratoire

- Economiser l'eau à usage agricole
 - Mobiliser les ressources disponibles sur le Girou (800 k€), le Touch (150 k€) et l'Aussonnelle
- Aux réponses apportées à ces enjeux s'ajouteront des actions transversales sur :
- la sensibilisation, l'information et la communication sur les enjeux environnementaux,
 - la planification et le suivi de l'exécution des opérations,
 - la recherche et le développement,
 - le recensement géographique du patrimoine,
 - la solidarité internationale.

A noter que le XIème programme de l'Agence de l'Eau tend à réduire les aides attribuées au petit cycle de l'eau et par conséquence à Réseau31 de 27,1 à 24,8% (estimé) en les modulant pour les communes en revitalisation rurale (ZRR) et en favorisant les masses d'eau les plus dégradées. De plus le contrat tient compte des exclusions pour :

- les actions non-reconduites comme la réhabilitation des assainissements non-collectifs (100 usagers aidés par programme), les missions de base d'organisme unique ou la prime à l'épuration (673 M€ en 2021 puis 725 k€/an en 2021)
- les actions non-aidées comme la réalisation d'ouvrages d'assainissement pluviaux traditionnels, la protection contre les actes de malveillance ou la production d'énergie
- les communes urbaines membres de Réseau31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le contrat de progrès entre Réseau31 et l'AEAG pour les années 2022-2024 et d'autoriser le Président à le signer.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	85	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président

17 octobre 2022 14:30 Conseil Syndical Mauzac - Salle des Fêtes

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	162
Présents	63
Absents	64
Représentés	35
Présents + Représentés	98
Présents + Représentés / Inscrits	60.49 %

quorum atteint

DOYEN : DRAPE Jacques - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	absent
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT
	GOT	ALEGRE	Raymond	procuration à Alain MARAVAL
	SAGE	ALM	Dominique	procuration à Denis BEZIAT
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	PRESENT
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	procuration à Gilbert HEBRARD
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	procuration à Marjorie POCHEZ
	CCVA	ASTRUC	Thierry	procuration à Didier ROUX
	SIE	AUSSEL	Edmond	procuration à Jacques LAMARQUE
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	absent
	AUTERIVE	AZEMA	René	procuration à Jean-Louis REMY
	PELLEPORT	BAGUR	Serge	absent
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT
	JURVIELLE	BALTANAS	François	procuration à Christian POISSON
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	absent
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT + 1 procuration de Daniel CASENAVE CT 11
	VACQUIERS	BATAILLE	François	PRESENT + 2 procurations de Philippe PETIT CT 2 et Janine GIBERT CT 2
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	procuration à Christian COMBECAVE
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	PRESENT + 1 procuration de Christophe GILLON CT 10
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 1 procuration de Dominique ALM CT 8
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT
	GRENADE-SUR-GARONNE	BOULAY	Dominique	absent
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
	CD31	BOUREAU	Pascal	PRESENT
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	procuration à Jean-Pierre COMET
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	absent
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	PRESENT
	SAGE	CADAS	Yves	PRESENT
	CARAMAN	CALMEIN	François	absent
	CALMONT	CASENAVE	Daniel	procuration à Fernand BASSO
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	absent
	CHAUM	CASTELL	José	procuration à Jacques GABAS
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	absent
	MONTBERON	CATALA	Patrick	PRESENT
	CCPHG	CAU	Marcel	absent
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	absent
	MENVILLE	CHANAUD	Michel	PRESENT + 1 procuration de Bernard GENSSLER CT 1
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	procuration à Jean-Pierre COMET
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	PRESENT + 1 procuration de Marie-Pierre BATIGNE CT 9
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Thierry BOUTIN CT 15 et Arnaud CHINCHON CT 15
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	procuration à Andrée CONDESSE
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	PRESENT + 2 procurations de Sylvain COMET CT 15 et Marie PEYRE CT 15
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	PRESENT + 1 procuration de Patrice LAGORCE CT 1
	CD31	CROQUETTE	Martine	PRESENT
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	procuration à Claude GARCIA
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	PRESENT
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	absent
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	absent
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	procuration à Rémi RAMOND
	CD31	DEGERS	Laurence	procuration à Jean-Paul ESTRADE
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	absent
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
	CD31	DEUILHE	Serge	procuration à Jean-François SUTRA
	CGS	DOUGNAC	Jean-Claude	PRESENT
	CIRÈS	DRAPE	Jacques	PRESENT
	MELLES	DUBOIS	Alban	absent
	VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
	SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT
	GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT

	ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT + 1 procuration de Laurence DEGRS CT 31
	FONTENILLES	EVEN	Betty	procuration à Marjorie POCHÉZ
	CD31	FABRE	Jean-Michel	absent
	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	absent
	VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	absent
	REVEL	FERRET	Michel	procuration à Jean LAGOUTTE
	FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	procuration à Jean-François SUTRA
	LAVALETTE	FONTES	André	procuration à Roger PAYOUX
	SIE	FRANCOU	Didier	absent
	GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT + 2 procurations de Marc LASSERRE CT 15 et José CASTELL CT 15
	SAUVETERRE-DE-COMMINGS	GARCIA	Claude	PRESENT + 1 procuration de Jean-Paul DARDE CT 15
	VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	absent
	PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	PRESENT
	LÉVIGNAC-SUR-SAVE	GENSSLER	Bernard	procuration à Michel CHANAUD
	GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à François BATAILLE
	SICOVAL	GILLON	Christophe	procuration à Djemel BEN SACI
	CD31	GOJARD	Loïc	PRESENT
	BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT + 1 procuration de Alain ITIER CT 9
	SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT
	PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT
	GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent
	CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	absent
	CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 1 procuration de Stéphane AMARGIER CT 9
	MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	procuration à Jean-Luc GOUXETTE
	MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent
	FRONTON	JEANJEAN	Pierre	procuration à Bernard PONS
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
	MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	absent
	FRONSAC	LADEVEZE	Michel	absent
	PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	PRESENT
	LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	absent
	SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	PRESENT
	DAUX	LAGORCE	Patrice	procuration à Louis CONTRERAS
	VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT + 2 procurations de Michel FERRET CT 9 et François LUCENA CT 9
	SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT + 1 procuration de Edmond AUSSEL CT 1
	CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	procuration à Jacques GABAS
	SICOVAL	LATTARD	Pierre	absent
	ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	absent
	COX	LINK	Phillip	absent
	GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
	NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT + 1 procuration de Alain MAREK CT 12
	REVEL	LUCENA	François	procuration à Jean LAGOUTTE
	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	MAHCER	Abdelrani	PRESENT
	MÉRENVIELLE	MARAVALL	Alain	PRESENT + 1 procuration de Raymond ALEGRE CT 6
	NOÉ	MAREK	Alain	procuration à René LORMIERES
	VALENTINE	MAURY	Georges	PRESENT + 1 procuration de Claire VOUGNY CT 14
	SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent
	TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT
	LHERM	MIRASSOU	Florence	PRESENT
	LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent
	POUBEAU	MORILLON	Michel	absent
	PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
	GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	absent
	MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	PRESENT
	THIL	PASQUIER	Bruno	absent
	LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT + 1 procuration de André FONTES CT 9
	SAUSSENS	PECH	Robert-André	absent
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	absent
	CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	absent
	ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEUX	Marie-Laure	absent
	PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	procuration à Alain VIGNAUX
	MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE	PEREZ	Serge	absent
	SAINT-SAUVEUR	PETIT	Philippe	procuration à François BATAILLE
	GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	procuration à Andrée CONDESSE
	FRONTIGNAN-DE-COMMINGS	PLANAS	Yves	PRESENT
	PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHÉZ	Marjorie	PRESENT + 2 procurations de François ARDERIU CT 6 et Betty EVEN CT 6
	BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	PRESENT + 1 procuration de François BALTANAS CT 15
	RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	PRESENT + 1 procuration de Pierre JEANJEAN CT 2
	CAUBIAC	PONTE	Clara	absent
	CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 1 procuration de Huguette DEDIEU CT 12
	CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	absent
	CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT + 1 procuration de René AZEMA CT 11
	MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT
	VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT
	CD31	RIVAL	Patrice	PRESENT
	VILLARIÈS	ROUMAGNAC	Léandre	absent
	SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT + 1 procuration de Thierry ASTRUC CT 3
	POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent
	MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT
	MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	absent
	SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
	MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	PRESENT
	CGS	SEGARD	Brigitte	absent

SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 2 procurations de Serge DEUILHE CT 31 et Nadine FIERLEJ CT 6
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	absent
MERVILLE	TRESSEL	Samuel	absent
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	PRESENT + 1 procuration de Joseph PELLEGRINO CT 6
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	procuration à Georges MAURY
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	absent
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent